

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * * * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 16 Septembre.

Quelques journaux avancés se plaignent de ce que, dans son discours de Lyon, en réponse au président du tribunal de commerce, le maréchal de Mac-Mahon n'a pas mentionné *textuellement* la République. Ce sont là vraiment des enfantillages. Puisque la république est le gouvernement du pays, vaut-il donc mieux l'acclamer sans cesse avec toute sorte de manifestations et de mots creux, que de la pratiquer légalement et sérieusement? Une fraction du parti républicain est beaucoup trop éprise des phrases, des écharpes et des plumets. Il lui faut le bruit, les vivats, les démonstrations pour lui faire admettre que nous sommes bien en république. Nous trouvons, pour notre compte, que les actes et la sobriété des paroles sont infiniment préférables, et nous partageons complètement l'opinion exprimée par le *Journal des Débats*, dans l'article suivant, sur le discours du Maréchal-Président.

Représentant des intérêts matériels de la ville de Lyon, M. Galline avait rappelé au Maréchal, avec une autorité incontestable, que nos grandes industries ont besoin de sécurité politique pour se préparer à la grande lutte pacifique de l'Exposition universelle. « Faisons pénétrer partout, avait-il dit, la croyance en la stabilité constitutionnelle de nos institutions, et les affaires de longue haleine, celles devant lesquelles on hésite encore, seront faciles. Croire, en effet, non au lendemain, mais à la succession régulière des lendemains dans l'ordre des lois établies, est pour le commerce et l'industrie une condition aussi essentielle de vie et de progrès que, pour le cultivateur, le retour des jours et des saisons. » Comparaison heureuse, qui montre d'une manière saisissante que tous les efforts du travail humain sont soumis aux mêmes règles, et que, dans chacune des branches de l'activité individuelle, l'ordre, la régularité, la confiance en l'avenir sont les conditions nécessaires du succès.

Ce qui nous a manqué depuis cinq ans, ce n'est pas la certitude d'un lendemain paisible, — le lendemain n'a jamais été sérieusement menacé — c'est celle d'une succession régulière de lendemains dans l'ordre des lois établies. Le vote de la Constitution et surtout les élections dernières nous ont donné cette certitude. Aussi le pays s'est-il remis à ses affaires, comptant sur la solidité et la durée de ses institutions. M. le maréchal de Mac-Mahon vient de lui affirmer une fois de plus qu'il ne serait pas trompé. « J'ai le ferme espoir, a-t-il dit à M. Galline, que le maintien de la paix et de l'ordre, et cette stabilité de gouvernement

que vous invoquiez tout-à-l'heure, favoriseront l'essor du commerce et le développement de l'industrie. »

Rapprochez ces paroles de celles que M. le président de la République a adressées à M. Carolot : elles contiennent l'expression de la même espérance. Nous ne sommes plus au temps où le chef de l'Etat, hésitant à parler de l'avenir, se contentait de promettre le calme et la tranquillité pour le présent. Désormais, nos lois constitutionnelles sont définitives, et celui qui est chargé de les défendre ne faillira pas à la noble tâche que l'estime et l'affection du pays lui ont confiée.

Quelle que soit l'importance des promesses conservatrices de M. le maréchal de Mac-Mahon, ce qui mérite le plus d'attention dans son discours, ce qui frappera surtout l'opinion publique, en France et en Europe, ce sont les déclarations pacifiques qu'il contient. Il y a quelques semaines, le feld-maréchal de Moltke invitait l'industrie allemande à entreprendre contre nous une lutte de supériorité dont le champ de bataille serait l'Exposition universelle de 1878. Un grand nombre de journaux de Berlin ont accueilli avec froideur le projet de ce combat absolu moral. Nous devons dire néanmoins que la presse officieuse en général et la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* en particulier ont appuyé, en termes très élogieux pour nous, les idées de M. de Moltke. Les Allemands verront dans le discours de M. le président de la République que la France accepte le défi qui lui a été présenté, et qu'elle se prépare à soutenir de son mieux le vieil honneur de son commerce et de son industrie.

Dans l'état actuel de l'Europe, aucun peuple n'est plus dépouillé que nous d'intentions belliqueuses. Les déclarations que vient de faire le premier représentant de notre armée, dans une tournée militaire, doivent rassurer ceux qui persistent à nous prêter des velléités guerrières que nous n'avons pas. Le but constant de notre politique extérieure a été, depuis cinq ans, le maintien de la paix. Pendant que d'autres puissances rêvaient peut-être de provoquer de nouveaux troubles afin d'acquiescer un accroissement de territoire ou d'influence, nous avons tout fait pour prévenir les complications dont nous prévoyons le danger. En ce moment même, personne en Europe, n'a un plus vif désir que nous de voir l'orage qui gronde sur les cimes des Balkans disparaître sans éclater.

Malgré la forme nouvelle de nos institutions, l'Europe monarchique ne nous refuse aucune marque d'estime, de sympathie et de confiance. Elle a compris que nous nous étions retremés dans nos malheurs, que nous avions renoncé à des illusions funestes, que nous nous montrions toujours dignes de marcher au premier rang des peuples civilisés, et que nous restions un élément essentiel de l'équilibre général. Tels sont les résultats d'une politique de recueillement et de sagesse. Nous espérons, comme M. le pré-

sident de la République, qu'ils éclateront un grand jour à l'Exposition universelle de 1878.

## CORRESPONDANCE

Versailles, 14 sept. soir.

M. le président de la République est rentré ce matin à Paris, à 8 h. 1/2, avec ses deux aides-de-camp, MM. le marquis d'Abzac et le colonel Broye, ainsi que ses officiers d'ordonnance, MM. le lieutenant de vaisseau de la Panouse et le capitaine Canay.

Avant de quitter la gare, le maréchal de Mac Mahon a exprimé sa satisfaction à M. R. Picard, inspecteur général de l'exploitation, relativement à la façon ponctuelle et régulière dont le service a été fait pendant toute la durée du voyage.

M. le duc de Nemours a pris à la gare congé de M. le président de la République.

A 9 heures, le maréchal rentrait à l'Elysée, après une absence de 9 jours.

Il doit repartir le 17 septembre au soir ou le 18 au matin, pour assister aux manœuvres de Honan et de Dreux. Son absence ne durera pas plus de deux jours.

Le président de la République a été très satisfait de la réception qui lui a été faite à Besançon. Cette réception a, du reste, été fort brillante. Hier soir surtout la fête donnée par le préfet a été magnifique. La préfecture était splendidement décorée. La façade illuminée à giorno, les escaliers et les salons ornés de plantes rares. La ville était également illuminée et pavoisée. Avant de quitter Besançon, le Maréchal a exprimé sa satisfaction au duc d'Aumale pour la façon remarquable dont les manœuvres du 7<sup>e</sup> corps ont été exécutées.

A l'occasion de son voyage, le président de la République a fait quelques promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. C'est ainsi qu'il a annoncé à MM. Oudet, sénateur et maire de Besançon, Ceccaty, conseiller à la cour, et Laurens, président de la société d'agriculture du Doubs, qu'ils allaient être promus chevaliers.

Lors de sa visite à l'hôpital, le maréchal a décoré M. Chenevier, conseiller général, professeur à l'école de médecine et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

En dehors de ces décorations, le président de la République a accordé plusieurs distinctions académiques. Le sous-préfet de Banne-les-Dames a été nommé officier d'Académie.

Les pauvres non plus n'ont pas été oubliés. Avant de quitter Besançon, le Maréchal a laissé au maire, 2,000 fr. pour leur être distribués.

Il y a eu aujourd'hui à 1 heure, conseil des ministres à l'Elysée, sous la présidence du Maréchal; MM. Christophe, Say et de Marcère, absents par congé, n'y ont pas pris part.

On a beaucoup exagéré l'incident de Lyon, il n'y a là qu'un malentendu regrettable que les explications des intéressés

ont complètement dissipé.

M. le président du conseil général a pris soin de s'exprimer à ce sujet dans les termes les plus précis. Il a déclaré que la personne du Maréchal était trop haut placée pour être mêlée à ces faits, et quant à la personne du préfet du Rhône, elle doit être écartée de la cause. La courtoisie et le bon vouloir dont il a donné tant de preuves font un devoir de l'affirmer.

Il y a eu un malentendu; il est expliqué et les bons rapports du préfet et du conseil n'en seront pas altérés.

Du reste une dépêche de Lyon m'apprend que M. le préfet du Rhône a assisté hier à un banquet qui lui a été offert par le conseil général. Tout est bien qui finit bien.

Le ciel s'éclaircit un peu du côté de l'Orient. Les conditions primitives de paix qui semblaient un peu dures, ont paraît-il été très adoucies par ordre du Sultan. On peut donc considérer une solution pacifique comme imminente sur la base du *statu quo ante bellum* avec indemnité de guerre.

D'un autre côté, on assure dans les cercles diplomatiques, que le gouvernement anglais, redoutant la conséquence des nombreux meetings qui se tiennent actuellement sur tous les points de l'Angleterre, emploie toute son influence à Constantinople pour déterminer la Turquie à faire des concessions. Enfin dans les cercles politiques en France et à l'étranger, on s'accorde à trouver que l'attitude de la Russie a été en général modérée.

Dernière heure. La cour d'appel a confirmé aujourd'hui le jugement du tribunal correctionnel en date du 24 août, condamnant le journal *Droits de l'homme* à 3,000 fr. d'amende et son gérant à 3 mois de prison, pour offense envers la Chambre des députés.

La même cour a confirmé également la condamnation de M. Foucher du Careil, à 1,000 fr., pour contravention à la loi sur les réunions électorales.

## ORIENT

Voici quel paraît être le plan de campagne actuel des Turcs sur la Morava. L'expérience faite les ayant convaincus qu'ils ne pouvaient enlever d'assaut les positions fortifiées d'Alexinatz, et qu'un siège en règle serait nécessaire, ils manœuvrent dans le but de contraindre les Serbes à évacuer Alexinatz. Pour obtenir ce résultat, il leur faudrait passer la Morava, et occuper fortement, sur la rive droite, la route d'Alexinatz à Deligrad. La garnison d'Alexinatz ayant ses communications coupées, serait alors contrainte à évacuer la place. Tcherniaïeff, prévoyant cette éventualité, a déjà préparé l'évacuation. Les forces laissées par lui dans cette place sont tout au plus suffisantes pour sa défense. Les opérations actuelles des Turcs tendent à traverser la Morava entre Alexinatz et Deligrad, et à se poster entre ces deux places. De leur

côté, les Serbes luttent maintenant pour empêcher le passage de la rivière. Une dépêche annonce en outre qu'ils ont jeté un pont au sud d'Alexinatz et à la hauteur de Katoun, probablement pour inquiéter les Turcs sur leurs derrières, et gêner sur la rive gauche, leurs communications avec Nich, qui est la base d'opération de l'armée ottomane.

D'après la « Correspondance politique » de Vienne, la notification officielle des conditions que la Porte met à la paix devait être faite mardi. Mais une dépêche de Constantinople annonce que, ce jour-là le conseil des ministres délibérait encore, et d'après des renseignements arrivés de Constantinople à Berlin, l'ajournement de la notification aurait eu lieu par ordre du sultan, et il serait interprété dans les cercles diplomatiques comme un indice de dispositions conciliantes. L'intervention personnelle du sultan est également indiquée dans une dépêche adressée de Vienne à la *Gazette de Cologne*, qui dit, sous forme dubitative, qu'au dernier moment le sultan aurait refusé de sanctionner les conditions de paix à lui soumises par ses ministres. La dépêche laisse ignorer si ce refus a été motivé par des idées pacifiques, ou s'il est inspiré par un esprit d'intransigeance. Mais le fait du retard de la notification officielle des conditions de paix, prouve que la Porte est disposée à faire des concessions.

## REVUE DES JOURNAUX

Le Temps

Un parti sérieux, considérable, qui a des idées à faire prévaloir, cherche tout naturellement à prendre en mains le pouvoir, jusque-là rien de plus légitime. Mais il se flatte qu'une fois investi de l'autorité il sera du même coup maître du pays et de l'avenir; il gouvernera, il administrera conformément à son programme, au profit de son influence et en dépit du mauvais vouloir des dissidents. Ici commence l'illusion.

C'est un grand levier sans doute que le pouvoir, et, quand on peut le saisir, on a mille fois raison de ne pas l'abandonner à ses adversaires, qui l'emploieraient contre vous, et peut-être avec moins de scrupules que vous. Mais c'est un levier dont le maniement, pour être efficace entre les mains libérales et pour des fins libérales, demande un grand concours de forces beaucoup plus variées qu'on n'a coutume de se l'imaginer. D'abord, ce n'est pas tout que d'arriver au sommet; il faut s'y maintenir. Il est nécessaire pour cela de conserver la faveur de l'opinion générale qui vous y a porté et de déjouer les influences hostiles qui ne sommeillent jamais. Le plus sûr moyen de garder ses amis, en politique, c'est d'en gagner de nouveaux; comme la meilleure méthode pour ruiner le crédit de ses adversaires, c'est d'en attirer à soi quelques-uns. On ne conserve ses positions qu'en les étendant.

Cela est élémentaire, au point que nous

éprouvons quelque embarras à le dire : on agit pourtant en mille occurrences comme si on l'ignorait. Mais ce n'est encore là que le petit côté de la question. En voici un plus considérable. Un parti dominant n'exerce le pouvoir d'une façon utile au pays et utile à lui-même qu'à une condition : c'est d'arriver à se faire accepter de bon gré de la généralité des citoyens; mieux encore, de trouver en eux des collaborateurs plus ou moins actifs. Ministres d'Etat ou simples maires de petites villes, Assemblées législatives ou conseils municipaux, qu'il s'agisse de grandes réformes nationales ou de modestes améliorations locales, on ne gouverne pas, on n'administre pas à coups de lois, de décrets ou d'arrêtés seulement : on administre et l'on gouverne surtout par l'influence. Or l'influence ne s'impose pas; elle se donne ou se refuse librement.

Vous voilà, je suppose, maîtres du conseil communal et de la mairie. Ce n'a pas été sans peine; le succès a été vivement disputé; mais enfin la majorité des électeurs s'est prononcée en votre faveur. Vous avez eu soin de n'admettre dans votre liste que des candidats sûrs dévoués au parti. C'est fort bien. Vous n'allez pas sans doute maintenant vous endormir sur vos lauriers, ni occuper simplement vos loisirs à changer le secrétaire, les sergents ou les gardes champêtres. Vous ne bornerez pas non plus votre ambition à aligner le même budget que vos prédécesseurs ou à prendre quelques arrêtés qui révoquent avec éclat les leurs. Non : vous voulez justifier votre victoire et montrer la supériorité réelle de votre parti en mettant activement la main à des réformes sérieuses. Ecole primaire à améliorer dans son installation, son matériel ou son enseignement; peut-être une école supérieure à fonder, chemins vicinaux à réparer; travaux de salubrité à entreprendre; établissement hospitalier à ouvrir; vous n'avez que l'embarras du choix; et votre maire ainsi que vos conseillers ne manqueront pas de faire leur devoir en votant vos projets.

C'est à merveille; mais d'abord il faut, pour n'importe laquelle de ces œuvres, de l'argent, beaucoup d'argent. Il y a donc lieu de recourir aux centimes extraordinaires, peut-être même aux souscriptions volontaires. Il faut appeler les plus forts imposés et solliciter, en dehors de ce cercle restreint, les familles les plus aisées de la commune. Mais vous voilà du même coup en présence d'un public bien plus étendu que votre parti, et où figurent bon nombre de vos adversaires. Dans cette rencontre, de quoi vous sert votre omnipotence administrative, ou l'unanimité dont vous disposez au conseil? Il faut plaider votre cause, la cause de vos excellentes réformes; mais avec quel autre ascendant ne la plaideriez-vous pas si vous aviez réussi à faire une place convenable à côté de vous à quelques hommes notables, médiocres politiques peut-être, à votre point de vue, mais intelligents ou influents? L'avoir tenté serait déjà habile autant que juste : vous en recueillez tôt ou tard le profit.

Ne soyons pas dupes, cela va sans dire, et gardons nos avantages. Mais, en tout cas, autant par intérêt que par esprit d'équité, évitons au prix de maints sacrifices d'amour-propre que notre parti ne ressemble à une secte et notre pouvoir à une usurpation. Tout en restant fidèles à notre drapeau et à nos amis, sachons ouvrir nos rangs à tous les hommes de quelque bon vouloir, et ne coupons sans retour nos communications avec personne.

**Français.**

M. de Kerjégu, député du Finistère, a écrit aux propriétaires bretons une lettre fort sensée, couraguse et éloquente, que les radicaux se travaillent vainement à railler. Pourquoi, dans les départements de l'Ouest, demande M. de Kerjégu, les « dix à quinze mauvais gars, générale-

ment vulgaires, vicieux et mésestimés, » qui sont, par canton, les propagateurs du radicalisme, suffisent-ils « pour inquiéter, intimider et entraîner les 300 à 800 électeurs de chaque commune? » M. de Kerjégu répond avec raison que la faute principale en est à ces grands propriétaires qui désertent le pays, en abandonnant leurs fermiers et leurs voisins à l'influence de n'importe qui, pour aller mener dans les villes une vie dépensière et improductive. Tandis qu'en Angleterre l'aristocratie réside dans ses terres, reste en contact avec les populations, mêle ses intérêts aux leurs, participe d'une façon ou d'une autre à leurs travaux, apprend à connaître leurs besoins et leurs goûts, éclaire et dirige leurs intelligences, et, à force de services, dans une réciprocité presque permanente des pensées et des actes journaliers, garde son autorité et maintient l'union sociale tout autour d'elle, l'aristocratie en France fuit les campagnes. Par son « absentéisme, » elle y devient comme étrangère à ceux mêmes qui cultivent les domaines qu'elle y possède. Elle ne prend aucune peine réelle pour démentir les déclarations du radical qui enseigne au paysan à détester le riche. Elle lit les journaux à Paris, à Bordeaux, à Rennes, et elle s'imagine volontiers que c'est assez pour l'ordre que d'être défendu par des arguments répétés dans le salon. L'heure arrive où la bataille s'engage autour des urnes. On accourt à la hâte. Mais on ne peut rien ou presque rien : l'adversaire qui vivait, lui, dans la contrée, a conquis les esprits un à un. Et il ne reste plus qu'à gémir, avec une mélancolie oiseuse, sur le sort de la société et les changements du temps!

M. de Kerjégu dit aux propriétaires bretons, à ceux du pays entier, ces vérités désagréables et salutaires. Il les supplie de reprendre, avec l'existence rurale de leurs pères, l'usage de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs. Ils retrouveront ainsi, parmi les populations des campagnes, le respect et l'affection que leur ont ravies des hommes incapables de leur disputer longtemps, par leurs mérites ou plutôt par leurs démérites personnels, la confiance des honnêtes gens et des gens de bon sens, qui sont la majorité au village. A l'honneur d'être des hommes de race militaire ajouter celui d'être de grands agriculteurs fécondant le sol de la France et enrichissant la patrie; employer aux champs tant de millions prodigués aux luxueux plaisirs de Paris; perfectionner le travail agricole en lui donnant des soins nouveaux, en lui apportant des ressources nouvelles : voilà le noble et viril conseil de M. de Kerjégu. Si ceux qu'il invite à cette tâche vraiment chrétienne et nationale savaient l'écouter, nul doute qu'ils ne rendissent des services puissants à la cause de ces principes conservateurs qui sont la garantie même de l'ordre et la propre condition de leur fortune.

**Gazette de France.**

La cour des comptes, par arrêté des 14-20 janvier 1873, avait constitué M. Janvier de la Motte, ancien préfet, aujourd'hui député bonapartiste, responsable en comptabilité, vis à vis du département de l'Eure, d'une somme de 171,415 fr. 56, dont lui et ses conjoints devaient justifier l'emploi. Le même arrêt avait, dès à présent et définitivement, constitué M. Janvier de la Motte débiteur de 10,728 fr. 26 c., et admis en dépense une somme de 60,382 fr., 83 c. De sorte qu'il restait une somme de 400,104 fr. 47 c., dans la justification devait être faite dans le délai de deux mois. Depuis, et à la date des 12, 13 et 18 juillet 1876, la cour des comptes a statué de nouveau. Reprenant la somme totale de 171,415 fr. 56 c., dont les comptables Janvier de la Motte et conjoints avaient à justifier, elle a alloué comme dépense justifiée cette fois une somme de 130,830 fr. 89 c., ce qui constitue un reliquat de 40,584 fr. 57 c.

Sur ce reliquat, 31,456 fr. 48 c., représentant le remboursement d'un emprunt au peintre Boulanger, une fête d'inauguration, un voyage de l'empereur, le prix du mobilier de la préfecture prélevé sur les crédits de l'asile des aliénés, etc., ont été définitivement rejetés.

Ont été déclarés responsables les sieurs Janvier de la Motte et Bourguignon, solidairement pour 13,090 fr. 06 c.; les sieurs Janvier et Boulanger, solidairement pour 2,688 fr. 55 c.; le sieur Janvier seul, pour 46,677 fr. 87 c.; et ils ont été condamnés à rembourser ces sommes avec l'intérêt de 5 0/0 à partir de la notification de l'arrêt.

Pour les 9,128 fr. 67 c. restants, il a été enjoint aux comptables, de produire, dans un délai de deux mois, justification des dépenses faites, sous peine d'être astreints au même remboursement.

**CHRONIQUE RELIGIEUSE**

Dans une réunion à laquelle assistaient plus de mille personnes, M. Ordinaire, député de Lyon, a tenu ce propos extraordinaire ;

« Si nous avons un ennemi aujourd'hui, c'est le Jésuite, le jésuite de la rue des Postes ! »

Pas de commentaires, n'est-ce pas ?

— Une cérémonie d'expiation a eu lieu à Cette, à la suite d'un sacrilège commis; l'hostie avait été profanée. Mgr l'évêque de Montpellier a publié, à cette occasion, une émouvante lettre-circulaire.

— Des pèlerins italiens sont arrivés à Lourdes où ils ont remis une palme d'or envoyée par le Saint-Père.

— Mgr l'évêque d'Orléans ayant adressé au Souverain-Pontife le discours qu'il a prononcé au Sénat dans la grande discussion pour la liberté de l'enseignement supérieur, le Saint-Père lui a adressé ses remerciements et ses félicitations dans un bref reproduit par la *Gazette de France*.

« Nous ne voulons pas tarder à vous faire nos plus vifs remerciements, dit Pie IX, et à vous décerner tous les éloges que mérite le zèle ardent dont vous avez donné les preuves dans cette lutte, en combattant comme vous l'avez fait pour la cause de l'Eglise et pour le plus grand bien de vos concitoyens. »

M. About, directeur du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, cultive de plus en plus les questions religieuses. Il discute, il dissèque, il pulvérise nos dogmes un à un.

Si vous apprenez par hasard, mes chers lecteurs, que c'est M. About qui a créé le *Ciel et la terre*, ne soyez pas trop étonnés, je vous prie!

Henri NADAL

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

**L'ÉLECTION DES MAIRES.**

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire fixant au 8 octobre l'élection des maires et adjoints dans toutes les communes où, aux termes de la loi du 12 août 1876, ces fonctionnaires doivent être élus.

On a reçu au ministère de la guerre les meilleures nouvelles de nos jeunes réservistes. Tous les commandants de corps font l'éloge de l'instruction dont les résultats cependant ne seront bien appréciés que dans deux ou trois ans.

**Monument**

à élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (16<sup>e</sup> liste).

Souscriptions recueillies dans la commune de St-Vincent-sur-Lot, 430 fr. 85;

souscriptions recueillies au café Deltheit, à St-Georges, 8 fr. 50; liste de M<sup>me</sup> veuve Tinel, déb. de tabac, 6 fr. 75; souscriptions recueillies dans la commune de Bio, 32 fr. 40; quête faite par M. le curé de Cieurac, 20 fr.; M. Costes, conducteur des ponts et chaussées, 5 fr.; M. Laramiguière, président du tribunal de Blidha (Algérie), 20 fr.; M. Combarieu, chef de bataillon au 113<sup>e</sup> régiment de ligne, 20 fr.; l'Administration des Contributions indirectes, 138 fr.; les conseils municipaux d'Issendouls, 10 fr.; d'Espédaillac, 100 fr.; de Reilhaguet, 10 fr.; de St-Sauveur-la-Vallée, 10 fr.

Total de la 16<sup>e</sup> liste, 511 fr. 15 c.

Les militaires qui seront sous les drapeaux comme réservistes des classes 1868 et 1869, lorsqu'aura lieu l'élection, soit des conseillers, soit des maires et adjoints, ne pourront d'après le ministre de la guerre, participer à aucune élection s'ils ne sont en congé régulier.

Or, les réservistes, pendant l'appel de leur classe, ne sauraient avoir de congé régulier puisqu'ils ne restent que quatre semaines à leur corps.

Une simple permission ne suffirait pas, alors même qu'ils en obtiendraient une. Les réservistes ne peuvent donc prendre part à ces élections, mais rien ne s'opposerait à ce que, pendant leur absence, ils fussent eux-mêmes élus par leurs collègues comme conseillers, comme maires ou adjoints.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

On remarquera que notre état-civil de huitaine mentionne la mort du sieur François Castagné, soldat de la réserve. Quelque regrettable et douloureux que soit ce décès, nous devons constater avec plaisir que c'est le seul cas de mort qui se soit produit depuis vingt jours parmi les 3,600 réservistes qui sont réunis à Montauban.

Les bruits fâcheux et controuvés qui avaient couru sur l'état sanitaire de ces troupes, nous font un devoir de les démentir par cette constatation.

On lit dans la *République française* :

Il paraît que le passage que nous avons reproduit, il y a quelques jours, et que divers journaux avaient donné pour un extrait d'une circulaire de M. Peyrusse, était tiré simplement d'un article d'un journal de la localité en faveur de ce candidat. Le *Pays*, qui avait d'abord trouvé tout simple et même très-politique le langage attribué à M. Peyrusse, est outré aujourd'hui qu'on ait pu commettre une pareille méprise; il trouve l'extrait compromettant, et il y voit une machination pour préparer l'invalidation de M. Peyrusse, au cas où il serait élu. Que le journal bonapartiste se rassure : M. Peyrusse restera invalidé sans avoir besoin de revenir à Versailles; les électeurs épargneront à la Chambre l'ennui d'une discussion à ce sujet. Mais voici où l'incident devient piquant : le *Pays* prend soin de nous avertir que le journal qui menace de compromettre à ce point les intérêts de son candidat est placé sous la direction et la responsabilité exclusives de M. Paul de Cassagnac, qui s'essaye depuis quelque temps le rôle de chef de parti. Singulière situation d'un chef obligé de se faire désavouer et de s'accuser d'indiscipline.

EXPOSITION A L'HOTEL-DE-VILLE DE CAHORS  
**d'un tableau du Titien**  
**d'une valeur de 650,000 fr.**

Nous nous empressons d'annoncer la présence momentanée dans nos murs d'une des plus belles peintures du Titien, à destination de Toulouse pour une exposition rétrospective de

bienfaisance qui doit avoir lieu cet automne.

Le tableau que nous allons admirer était à Bologne depuis 1830, considéré comme le patrimoine inaliénable de la nation par les sages lois pontificales; mais le Saint-Père, dépossédé de ses Etats par la révolution, s'est vu dans l'impossibilité de protéger les trésors artistiques de l'Italie. C'est ainsi qu'un des plus beaux tableaux du Titien, conservé avec un soin jaloux depuis le pontificat de Clément VII, a été vendu à un riche amateur suisse sous le gouvernement italien.

Aujourd'hui la Russie offre de ce tableau plus de 600,000 fr., et un journal anglais le *Times*, termine un article sur ce chef-d'œuvre par les lignes suivantes :

« Nous regrettons qu'un pareil trésor artistique ne soit pas à National Gallery ou au Louvre. On devrait s'en emparer, même au prix d'un million. »

C'est donc une œuvre de la plus haute valeur que nous aurons la bonne fortune d'admirer.

Ce magnifique tableau sera exposé à partir de dimanche 17 septembre, de midi à 4 heures et demie du soir, pour 3 jours seulement.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Malgré le dernier concours qui a eu lieu récemment et auquel ont pris part les sous-chefs de musique de l'armée qui avaient été proposés à cet effet, l'insuffisance numérique des candidats aux emplois de chef de musique ne permet pas d'organiser les musiques de tous les régiments de nouvelle formation; un nouveau concours, sous la présidence de M. Ambrose Thomas, directeur du Conservatoire de musique, aura donc lieu à Paris, le lundi 9 octobre prochain, à l'effet de dresser les listes d'aptitude aux emplois de chef de musique dans l'armée.

« Les anciens musiciens militaires, ainsi que les musiciens civils ne comptant aucun service dans l'armée, mais qui posséderaient toutes les aptitudes militaires, sont appelés à prendre part à ce concours. »

Voici les conditions à remplir :

« Les chefs de musique dans l'armée sont commissionnés, au nom du président de la République et en vertu du décret qui les nomme, par le ministre de la guerre. La loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ne leur est point applicable.

« Ils ont rang de sous-lieutenant et après dix ans de fonctions, ils peuvent obtenir les prestations et rémunérations attribuées aux lieutenants. Les chefs de musique reçoivent, en sus du traitement affecté à leur emploi, des primes mensuelles de fonctions dont le chiffre est fixé par les conseils d'administration du corps.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

**Avis.**

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1877, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auront l'intention de s'y présenter trouveront auprès de M. le Directeur des Contributions directes de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 30 novembre, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le

concours suivant. Ce délai est prorogé jusqu'au 15 décembre pour les engagés conditionnels qui seront renvoyés en disponibilité le 5 novembre prochain.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bachelier ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira au chef-lieu du département.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Course de chevaux

A Villeneuve-sur-Lot, le dimanche 24 septembre 1876.

A cette occasion, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, ledit jour, 24 septembre, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduit, pour Villeneuve-sur-Lot, aux gares et stations désignées ci-après :

Agen, — Pont-de-Casse, — Laroque, — Penne Lot-et-Garonne, — Trénetels-Lavignac, — Monsempron-Libos, — Cuzorn, — Sauveterre, — Villefranche-de-Belvez, — Fumel, — Soturac-Touzac, — Doravel, — Pay-l'Évêque, — Castelfranc, — Luzech, — Parnac, — Mercuès, — Cahors.

Ces billets donneront droit à l'admission, dans tous les trains réguliers de voyageurs. Ils seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée 26 septembre.

PENSIONNAT DES DAMES DU CALVAIRE.

Il est une œuvre dont un grand nombre de parents, désireux de faire préparer leurs jeunes filles au brevet de capacité, avaient plusieurs fois demandé l'établissement aux religieuses de N.-D. du Calvaire, dans leur maison de Cahors : Cette œuvre c'est un cours spécial qui, étant séparé du pensionnat, rendra les progrès des aspirantes plus faciles. Ce cours s'ouvrira le 1<sup>er</sup> novembre 1876. Les parents sont priés de faire leur demande d'admission le plus tôt possible. Le pensionnat conservera tout son personnel, soit pour les classes, les arts d'agrément, langues, ouvrages, etc.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

16 septembre 1876 (44).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XI.

(Suite.)

Ottorino lui parlait de son amour, de ses premières espérances, lui rappelait délicieusement les journées qu'ils avaient passées ensemble à Limonta, le naufrage, la chasse. Il se faisait en jouant rendre raison de cet air de dépit avec lequel on l'avait tourmenté et tout le rendait heureux. Un reproche qu'Ermelinde faisait en souriant à Béatrix, un demi-mot, une légère rougeur donnait au jeune amant la certitude d'être aimé.

Un jour, son maître l'invita à l'accompagner dans une promenade à cheval à travers la ville. Il fut choisi pour rester

La surveillance sur les falsifications des vins et alcools vient de découvrir que la plupart des liqueurs de complot, absinthe, bitter, vermouth, etc., sont composées d'alcools pétrolés introduits pour ne servir qu'à des vernis ou autres produits industriels, et que des gens adroits parviennent à régénérer et à convertir en liqueurs facilement absorbées par les consommateurs peu raffinés. Les dangers de cette falsification restés inconnus jusqu'ici ont déjà produit, au dire des médecins, les effets les plus désastreux.

Les fumeurs qui se servent de ces mégères jaunâtres en coton renfermées dans une boîte munie d'un briquet, ignorent, pour la plupart, que la fabrication de ces mégères est extrêmement dangereuse. Le coton renferme jusqu'à 25 et même 30 0/0 de chromate de plomb, substance très vénéneuse qui lui communique sa couleur jaune et la faculté de brûler au contact d'une étincelle.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 16 septembre.

Décès.

Roques, M., 74 ans, rue du Pont-Neuf.  
Bourdet, Joseph, 70 ans, rue Namphase.  
Courtiade, Antoinette, 80 ans, Chartreuse.  
Guinot, Antoine, 70 ans, rue Fondue-H.  
Richard, Maurice, 78 ans, rue Fondue-B.  
Fourastier, Pierre, 83 ans, rue Bouscarat.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	FOIRES.
17 Diman	
18 Lundi	Vayrac, St-Caprais, Prouilhac.
19 Mardi	Duravel, Bédouer.
20 Mercre	Promilhans, St-Matré, Salviac, Marcihac, Montvalent.
21 Jeudi	
22 Vend.	Cabrerets, Catus, St-Céré.
23 Samedi	Gourdon.

Lunaisons du mois de Septembre.  
 P. L. le 3, à 9 h. 22 du soir.  
 D. Q. le 11, à 4 h. 30 du matin.  
 N. L. le 17, à 10 h. 4 du soir.  
 P. Q. le 25, à 0 h. 13 du soir.  
 Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

On écrit de Cette, 11 septembre, au Directeur de l'Union nationale : Comme je vous l'ai déjà dit, plusieurs propriétaires ont commencé à

à son côté, faveur ambitionnée vivement par toute la jeunesse admiratrice passionnée de cet homme singulier. Marco, en se promenant, répondait soit par une légère inclinaison de tête, soit de la main aux démonstrations de la foule qui se pressait pour le voir passer aux fenêtres, aux terrasses des maisons et dans les rues; et il était pour Ottorino d'une bonté et d'une amabilité inaccoutumées. Il semblait vouloir lui faire oublier avec quelle brusquerie il l'avait traité quelques jours auparavant.

— Ecoute, cousin, lui dit-il, je dois passer bientôt en Toscane et tu m'accompagneras.

Ottorino, à cette nouvelle imprévue, resta un moment tout déconcerté. Il balbutia :

— C'est une nouvelle faveur ; mais... en ce moment...

— Quoi ! aurais-tu en ce moment un intérêt plus pressant que le mien ?

— Non. Croyez bien...

— Mais quoi donc ?

— Vous savez que je dois être un des tenants du tournoi, et qu'on a publié le cartel avec mon nom.

— Si ce n'est que cela, l'obstacle n'est pas difficile à lever, ma cour n'en est pas encore au point de ne pouvoir te donner un remplaçant. Tu sais que lors-

vendanger le 4 septembre, mais c'est surtout aujourd'hui, 11 septembre, que les vendanges commenceront sérieusement sur un grand nombre de points de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Quelle sera la récolte dans l'Hérault et dans l'Aude ? Certains avaient dit que la récolte serait celle d'une bonne année moyenne, mais nous avons toujours pensé que leurs calculs étaient exagérés, et, en cela, nous avions raison. La récolte de 1876, en effet, sera tout juste celle d'une demi-année.

Il serait à souhaiter que maintenant nous jouissions d'un temps toujours beau. Mais malheureusement, depuis deux jours, le temps se couvre par intervalles, et il est fort à craindre que la pluie ne vienne interrompre ceux qui ont commencé les vendanges, et pourrir un peu le raisin.

Dans le Roussillon, les vendanges commencent aussi le 11 septembre. Il est constant que la récolte de 1876 y sera très-peu abondante, car l'oïdium, la pyrale et la dernière trombe ont fait trop de mal aux vignobles du Roussillon. Seulement ce qui console les viticulteurs de cette région, c'est qu'ils espèrent avoir un vin d'une excellente qualité.

Dans le Bordelais, l'on ne vendange pas de sitôt. Depuis quelque temps, en effet, la température y est très-irrégulière, et la maturation très-inégale. Aussi, ne commencera-t-on guère à vendanger, dans le Bordelais, avant le 10 octobre, et la récolte ne sera pas des plus abondantes. On l'estime en effet, fort au-dessus de celle de 1875 au point de vue de la qualité et de la quantité, et les propriétaires commencent à s'inquiéter des progrès que fait le phylloxera dans leurs vignobles.

Dans la Bourgogne, du côté de Beaune surtout, le temps est très-favorable au raisin, et l'on compte sur une bonne récolte. Il en est de même dans la Champagne.

Sur les Côtes-du-Rhône et dans le département du Var, le phylloxera a détruit presque tout, mais, avec les raisins qui restent, on espère avoir du vin d'assez bonne qualité.

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

LOT. — Foire de Cahors, 12 sept. : Blé, 28f. 70. — Maïs, 16f. 25. — Seigles, 17f. — Orges, 14f. 50. — Fèves, 16f. 50. — Avoines, 12f. — Paille, 4f. — Foin, 6f. 25.

qu'il s'agit de l'intérêt du suzerain l'excuse et légitime.

— Ah ! je comprends, reprit-il ensuite en souriant, mais d'un sourire forcé. Je devine la cause de ton hésitation. François Rusconi doit bientôt venir à Milan avec sa fille... mais, pour cette fois, le devoir ne nuira pas à l'amour. Avant de partir nous célébrerons les fiançailles.

Ottorino réduit ainsi à l'extrémité, vit qu'il n'y avait plus à balancer, qu'il fallait marcher résolument et éclaircir l'affaire.

— Je ne voudrais point vous déplaire, dit-il, mais au nom de cette fidélité avec laquelle je vous ai toujours servi...

— Où veux-tu en venir avec tous ces préambules ? s'écria brusquement Marco. Aurais-tu changé d'avis ?

— A la vérité, répondit le jeune homme, je n'ai jamais donné ma foi à la fille de François. Ce ne furent que des mots en l'air, et je crois n'être pas encore engagé.

La cavalcade était arrivée à la Brera del Guercio et passait devant le palais du comte del Balzo. Marco et Ottorino levèrent en même temps les yeux vers un balcon où se tenaient le père et la fille. Le lecteur devinera aisément sur lequel des deux cavaliers se fixèrent les regards

GIRONDE. — Ventes du 10 au 16 septembre :

Blés vieux, 21f. 21f. 50; nouveaux, 22f. les 80 k. — Farines, qualité du Lot et du Centre, 19f. les 50 k. — Avoines, 12f.; ordinaires noires, 10f. 50. — Maïs, 15f., 15f. 50 les 75 k. — Orges, 22f. les 100 k. — Seigles vieux, 13f. 25. — Paille, 55 à 60f. les 100 bottes. — Foin, 95 à 100f. les 100 bottes.

LOT-ET-GARONNE. — Foire de Castillonès, 12 septembre :

Blés, 22f. 22f. 50. — Maïs, 19f. l'hect. — Prunes, 60 fruits, 150f.; 70 fruits, 130f.; 100 fruits, 75f.; fretin, 30f. les 100 k.

HAUTE-GARONNE. — Toulouse, 15 septembre :

Bladettes et Blé fins supérieurs, 23f. 50 à 23f. 95 les 80 k.; ordinaires, 22 f. les 80 k. — Maïs blanc, 16 f. les 75 k.; roux, 15f. à 15f. les 75 k. — Seigles, 15f. les 75 k. — Orges, 11f. à 11f. 50 les 60 k. — Avoines, 11f. à 11f. 75 les 50 k.

Marchés aux bestiaux de La Villeite. Paris, 15 septembre 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Boeufs.	2 315	2.109	1.28 à 1.80
Vaches.	1.519	819	1.00 à 1.60
Taureaux.	327	228	0.95 à 1.40
Veaux.	822	490	1.50 à 2.10
Moutons.	21.866	18.979	1.45 à 1.90
Porcs.	1.209	897	1.44 à 1.78

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 15 septembre.

Le Golos russe applaudit aux meetings anglais; il en conclut à une entente possible entre l'Angleterre et la Russie, pour régler la question d'Orient.

Ces deux puissances, dit-il, pourront ainsi restreindre les tendances agressives d'autres puissances plus ambitieuses et établir une paix durable.

Une grande démonstration a eu lieu à Moscou à l'occasion du départ des ambulances pour la Serbie. Dix mille hommes ont chanté l'hymne national et ont acclamé Tcherniaïeff.

Paris, 15 septembre.

On mande de Constantinople que la réponse de la Porte, quoique formulant les conditions nécessaires à une paix durable, s'en remet néanmoins aux puissances pour la conduite des négociations.

de Béatrix pendant que son père se penchait hors de la balustrade en faisant force révérences. Quand ils eurent dépassé le palais du comte, Ottorino voulut reprendre le fil de la conversation, mais son maître lui fit signe de la main d'aller se mêler au cortège, après quoi, abandonnant les rênes sur le cou de sa monture il lui enfonce les éperons dans les flancs et la fit courir au galop jusqu'à la cour de son palais. Il monta ensuite dans ses appartements sans dire un seul mot et ne se montra plus de toute la journée.

Nous prions maintenant le lecteur de retourner à Limonta où nous avons laissé des amis sous le coup de l'orage, c'est-à-dire des soixante lances conduites par Bellebuono pour châtier le pays.

Pendant que ces brigands, partis le soir de Lecco, voguaient vers leur but avec des pensées de rapine et de carnage, pendant que, d'un autre côté, Lupo courait à toute bride à travers les montagnes pour faire fuir ses compatriotes ou les préparer à la résistance. Les Limontains, qui ignoraient tout, s'étaient, comme à l'ordinaire, retirés dans leurs cabanes et s'y livraient à leurs occupations du soir.

La cabane du pêcheur, père de celui qui s'était noyé, était comme nous l'avons dit, située hors du village. Quand on l'apercevait du lac on ne voyait qu'un toit

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 16 sept., 2 h., soir.

Le journal la France, publiait hier soir, un traité entre la Russie et l'Allemagne pour la solution de la question d'Orient et au besoin l'expulsion des Turcs de l'Europe. Renseignements pris, ce traité est considéré comme faux.

Emotion assez vive produite par cet incident.

La Turquie met des conditions inacceptables à la paix avec la Serbie, mais suivant les nouvelles reçues aujourd'hui, elle consent à diverses modifications nécessaires.

Paris, 16 sept., 3 h.

Voici la réponse de la Porte à la Note identique que lui avaient séparément remise les ambassadeurs des six grandes puissances.

La Porte commence par exposer les motifs qui lui font repousser un armistice pur et simple. Mais elle se déclare prête à accepter immédiatement une paix basée sur les six points suivants :

- 1<sup>o</sup> Occupation des forteresses où elle tenait garnison avant 1857.
- 2<sup>o</sup> Destruction des forteresses construites par la Serbie depuis 1857 ;
- 3<sup>o</sup> Investiture du prince Milan à Constantinople ;
- 4<sup>o</sup> Réduction de l'effectif de l'armée Serbe à 10,000 hommes et trois batteries ;
- 5<sup>o</sup> Construction d'un chemin de fer à travers la Serbie.

Quant à la sixième, elle est parait-il, tenue dans le secret.

La Sublime Porte insiste spécialement sur la nécessité de tenir garnison dans les principales forteresses de la Serbie, pour empêcher le retour d'une agression de sa vassale.

Bourse de Paris

Cours du 16 septembre.

Rente 3 p. %..... 71.05  
 — 4 1/2 p. %..... 103.00  
 — 5 p. %..... 106.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.700 »	3.670 »
Crédit foncier.....	747 50	750 »
Orléans-Actions...	1.085 »	1.082 50
Orléans-Obligations.	331 50	331 50
Suez.....	538 »	538 »
Italien 5 %.....	73 70	73 45

de chaume avec une croix de bois plantée au sommet. Le reste était caché par deux vieux chatagniers qui semblaient s'incliner pour la couvrir. Au dedans était une chambre non pavée, au plafond crevasé et aux murailles noircies par la fumée.

Dans un coin on voyait un lit couvert d'une de ces grosses et dures couvertures qu'on appelait catalanes parce qu'elles venaient de Catalogne et qui conservent encore ce nom dans quelques contrées du lac de Côme. C'était là le gîte du pauvre Arrigozzo et en ce moment il était occupé par un petit barbet, son chien fidèle.

Au pied du lit, à une distance d'environ deux pas, était un coffre massif rempli de terre, dans lequel selon l'usage répandu alors dans toute l'Europe (on venait à peine d'inventer les cheminées) s'allumait le feu. Une marmite y était posée sur un trépied. Plus loin, au milieu de la chambre était dressée une table de hêtre, quatre chaises de paille, une demi-douzaine de rames, une étagère adossée au mur et où étaient rangées quelques assiettes, trois écuelles de terre et trois cuilliers de cuivre qui brillaient comme de l'or, un harpon et une nappe complétaient l'ameublement de cette demeure.

(A suivre).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

ÉTUDE  
de M<sup>e</sup> DAMBERT, licencié en droit,  
avoué à Gourdon.

**VENTE**  
de biens de mineurs.

L'adjudication est fixée au 15 octobre 1876, jour, de dimanche, 2 heures précises de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Pomiran, notaire à Gourdon.

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Gourdon, en date du 2 septembre 1876, enregistré,

A la requête de madame Madeleine Cheverie, institutrice, veuve de Monsieur Marcel Vialle, demeurant à Gibaud, commune de Peyrignac, agissant en qualité de tutrice de Pierre-Franc et de Marceline Vialle, enfants mineurs provenant de son mariage avec ledit Marcel Vialle, duquel ils sont héritiers sous bénéfice d'inventaire seulement, ladite dame ayant constitué M<sup>e</sup> Dambert, pour son avoué près ledit tribunal, demeurant à Gourdon, à l'effet d'occuper pour elle, en sa dite qualité, sur la poursuite de vente dont il s'agit.

Il sera, en présence ou après appel régulier de M. Auguste Vialle, propriétaire, demeurant sur la commune de Payrignac, pris en qualité de subrogé tuteur desdits mineurs Vialle, susnommés, à

laquelle fonction il a été appelé suivant délibération du conseil de famille des mineurs Vialle, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gourdon, en date du 31 août précédent, enregistré.

Procédé le dimanche 15 octobre 1876, deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Pomiran, notaire à la résidence de Gourdon,

A la vente aux enchères et adjudication publiques des immeubles suivants:

1<sup>o</sup> Une maison avec grange, étable, cour, aire et jardin, situés au lieu de Gibaud, commune de Peyrignac;

2<sup>o</sup> Une pièce de terre labourable, vigne et bois au lieu dit Lacombette, d'une contenance d'un hectare environ située au dit lieu de Gibaud, appartenant lesdits édifices.

Le tout porté à la section D du plan cadastral de la commune de Payrignac, sous les numéros 721, 722, 723, 725, 745, 717, 749 et 720.

3<sup>o</sup> Une châtaigneraie ou bois grand, bois de chênes, bois de pins, sise également au lieu de Gibaud, commune de Payrignac, portée au numéro 633, même section du plan cadastral, d'une contenance d'un hectare 79 ares;

4<sup>o</sup> Une pièce de vigne et pré au lieu dit sous la Côte et le Pré bas, portée aux mêmes plan cadastral et section, sous les numéros 726, 728 et 729, d'une contenance de quatre-vingt-dix ares, quatre-vingt-quinze centiares;

5<sup>o</sup> Une pièce de terre labourable et vigne, une jeune châtaigneraie, un bois et pâture sise au lieu dit Combes de Thémines, le tout d'une contenance de cinq

hectares soixante-huit ares, portés aux numéros 831, 832, 833 et 834 des mêmes plan cadastral et section.

Ces immeubles appartiennent aux mineurs Vialle, comme leur provenant de la succession qu'ils ont acceptée, sous bénéfice d'inventaire, de Marcel Vialle, leur père.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Pomiran, notaire à Gourdon, commis pour recevoir les enchères, et où toute personne pourra en prendre communication sans frais.

Indépendamment des clauses et conditions insérées audit cahier des charges, les biens sus désignés seront mis en vente en quatre lots dont suivent la composition et les mises à prix.

Le premier lot sera formé des immeubles désignés aux articles 1 et 2 du présent, sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000

Le second lot comprendra la pièce de vigne et le pré bas, article quatre, de la désignation ci-dessus, sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci..... 1,500

Le troisième lot consistera dans la pièce dite châtaigneraie et bois, comprise à l'article trois de la dite désignation sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

Le quatrième lot englobera les immeubles portés à l'article cinq de la même désignation, sur la mise à prix de quatre mille cinquante francs, ci..... 4,050

Total des mises à prix, sept

mille neuf cent cinquante francs, ci..... 7,950

Fait à Gourdon, le quinze septembre mil huit cent soixante-seize.

Signé: TRUQUET,  
avoué, à la place de M<sup>e</sup> Dambert,  
absent de Gourdon, comme  
réserviste.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 505 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuva-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 84<sup>e</sup> livraison. (16 septembre 1876). Texte: Les merveilles de la vallée de Yosemite, par M. Théodore Kirchhoff. 1870-1872. Traduction inédite, dessins inédits. — Onze dessins de J. Moynet. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 19<sup>e</sup> livraison (16 septembre

1876). — TEXTE: L'oncle Placide, par J. Girardin. — A travers la France, par Roquefort, par Léon Dives. La source de la vérité, par Ch. Schiffer. — La Duchesse, par Mlle Zénaïde Fleury. — La petite pensionnaire de Port-Royal, par Aunt Mary. — Dessins: A. Marie, Sellier, E. Bayard, H. Clerget. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**LI VOLEUR**  
Cabinet de lecture universel

Notre nouveau roman. — Fromont jeune et Risler aîné, par Alphonse Daudet (suite). — Les Mystères des Carrières, par F. du Boisgobey (suite). — La barrière du combat. — En karriole à travers la Suède et la Norvège, par Albert Vandal. — Revue judiciaire. — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balzac. — Bragelonne. — Bulletin. — Le nouveau sultan.

Bureaux: 30, rue des Saints-Pères, Paris.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleury, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.**

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA  
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M. LINON**  
FLEURISTE  
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Gaçons et devant d'autel brodé or.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.



**POMPE ROTATIVE**  
DE J. MORET & BROQUET  
Usine et bureaux, 124, r. Oberkampf, Paris  
Pour le soutirage et le transvasement des vins, huiles, bières, essences, et tous liquides.  
La Seule adoptée par toute l'industrie vinicole.  
Débit selon le N<sup>o</sup> de 2 à 20,000 litres par heure.  
Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les Vins.  
PROSPECTUS FRANCO. — VENTE A GARANTIE.

**Eaux Minérales de Miers**  
Gare de Rocamadour (Lot)

**HOTEL CARBOIS**  
A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN,  
Commissionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

Convention du 13 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>ie</sup>.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Hâvre, chez M. E. FIQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C<sup>ie</sup>.  
Metun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nezaires, MM. JAMONT et HUARD.

**AVIS AUX CULTIVATEURS**  
Diplôme d'honneur, Médailles d'or, d'argent, de bronze.

**ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN**  
45 fr. par hectare (pris à l'usine, à Paris).  
Amélioration des semences. Récoltes saines et abondantes. — 3,000 certificats de propriétaires, cultivateurs, présidents de comices, etc.  
Adresser les commandes: 26, rue Cadet, COMPTOIR DES CULTIVATEURS.  
On accepte des Représentants sérieux. Ecrire à la Direction.

PLUS de CHEVEUX COUBORGES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, pigées, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr., 50 et 1 fr. 50 avec instruction.  
Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

VICTOR HUGO

**QUATRE-VINGT-TREIZE**

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES  
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.  
Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8  
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

Pharmacie DETHAN  
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,  
et dans les princp. Pharmacies  
de France et de l'Étranger.

**MALADIES**  
de la  
**GORGE**  
DE LA VOIX  
ET DE LA BOUCHE

**PASTILLES DETHAN**  
au Chlorate de potasse  
Spécifique contre les Maux  
de Gorge, les Maladies de  
la Voix, les Angines, les Ul-  
cérations et les Inflammations  
de la Bouche, recom-  
mandé aux Prédicateurs,  
Professeurs et Chanteurs.

**A VENDRE**  
en bloc ou en détail  
**LA JOLIE PROPRIÉTÉ**  
de M. MAZON,  
à Goulepdan, commun de Vire, canton  
de Puy-l'Évêque (Lot).

Elle se compose: de Terres labourables, de Vignes, de Prés et de Bois. — Sa superficie en terres labourables, en vignes et en prés, non compris les bois, est d'environ 6 hect. 40 ares de première nature. — Belle maison de maître et vaste Bâtimens ruraux. — Eaux abondantes.

S'adresser à M. Rives, expert Vire. à

**AVIS**  
Articles de Sellerie et Carrosserie:  
**EMILE ESCUDIÉ,**  
Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors

Harnois neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudé se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

EAU MINÉRALE NATURELLE

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépot chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

LE MONITEUR  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches  
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque Numéro:  
Bulletin politique. — Bulletin financier.  
Bilans des établissements de crédit.

4 fr. par an (étranger 4 fr. 50)  
par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

**PRIME GRATUITE**  
Manuel des Capitalistes  
4 fort volume in-8.  
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.